

"Syndicat d'éleveurs et utilisateurs "LE TRAIT CHARENTAIS"

Association charentaise de l'âne et du cheval de trait

Compte rendu de la réunion des conseils d'administration pour l'élection des bureaux du 3 février 2012

Excusés :

Christian Nawrocky ; Dominique Pougeard ; Jean-Philippe Rama ; Catherine Vezzosi ; Jean Arnaudinaud ; Hubert Fourgeaud ; Sébastien Marciquet ; Dany Charpentier.

Election du bureau du syndicat :

Président : André Gerbaud

Vice président : Edouard Levesques et Sébastien Marciquet

Trésorier : Christian Nawrocki

Trésorier adjoint : Aimé Bombard

Secrétaire : Pierre Ditlecadet

Secrétaire adjoint : Catherine Vezzosi

Membres du conseil : Stéphane Bernard ; Jacky Ducourtieux ; Hubert Fourgeaud ; Hubert Gazengel ; Jonathan Marciquet ; Michel Marciquet ; Dominique Pougeard ; Jean Philippe Rama.

Le bureau a été élu à l'unanimité par les membres du conseil d'administration.

Le vote s'est déroulé à main levée en accord avec le conseil d'administration.

- **Liste du tiers sortant en 2013 :** Sébastien Marciquet ; Christian Nawrocki ; Pierre Ditlecadet ; Stéphane Bernard ; Jonathan Marciquet.
- **Liste du tiers sortant en 2014 :** Catherine Vezzosi ; Jacky Ducourtieux ; Hubert Gazengel ; Dominique Pougeard ; Michel Marciquet.
- **Liste du tiers sortant en 2015 :** André Gerbaud ; Edouard Levesques ; Aimé Bombard ; Hubert Fourgeaud ; Jean Philippe Rama.

Election du bureau de l'association :

Président : Pierre Ditlecadet

Vice président : Francis Flaud

Trésorier : Claude Caillaud

Trésorier adjoint : Aimé Bombard

Secrétaire : Sébastien Marciquet

Secrétaire adjoint : Dany Charpentier

Membres du conseil : Stéphane Bernard ; Jacky Ducourtieux ; Jacques Leau ; Jonathan Marciquet ; Dominique Pougeard ; Jean-Philippe Rama ; Catherine Vezzosi.

Le bureau a été élu à l'unanimité par les membres du conseil d'administration. Le vote s'est déroulé à main levée en accord avec le conseil d'administration.

L'association débutera l'année avec un solde créditeur au 21 janvier 2012 de **3740,68 €**

L'association assurera les manifestations qui ne sont pas directement liées à l'élevage, et devra cette année se mobiliser en prévision d'un futur festival de Villognon.

Une date pour cet événement sera prise lors de la prochaine réunion du conseil d'administration (soit en 2013, soit en 2014).

L'association restera comme par le passé un soutien pour le syndicat et travaillera à ses côtés avec un seul objectif : valoriser les chevaux de trait, les ânes et les mulets.

Représentants au trait Poitou-Charentes :

- Pour l'association : Catherine Vezzosi et Pierre Ditlecadet.
- Pour le syndicat : André Gerbaud et Hubert Fourgeau.

Représentants au bureau du cheval :

- Catherine Vezzosi et Pierre Ditlecadet

Commissions :

Les commissions sont reconduites pour l'année 2012 à l'identique de l'année 2011 (voir compte-rendu 2011 élection des bureaux du 11 février 2011).

Rappel des aides pour l'année 2012 :

- Une prime de **40 euros** par éleveur (et non par animal) sera allouée aux adhérents mandatés par le Trait Charentais pour animer une manifestation non rémunérée.

1) Prime à l'achat d'animaux : montant 80 €.

Conditions d'attribution de la prime :

- Etre à jour de la cotisation au **30 avril 2012** ;
- S'engager à garder l'animal **au moins deux ans** ;
- L'achat doit être fait après la date d'adhésion pour les nouveaux adhérents.

L'attribution de la prime concerne :

- Les pouliches et les étalons ;
- Les ânes (approuvés pour la monte) et les ânesses de race française reconnue.

Tous ces animaux doivent être de race pure (inscrits au stud-book) et âgés de trois ans maximum.

Les jeunes chevaux entiers achetés en vue d'être approuvés seront concernés, mais la prime ne sera versée qu'après leur approbation.

La prime sera versée sur présentation d'un justificatif de propriété, de la fiche d'identité de la bête et d'une facture correspondant à l'animal concerné.

Maximum deux primes par an et par éleveur.

2) Aide à la pose de puce électronique :

« Montant : 40 € maximum pour l'année et par éleveur. »

Conditions d'attribution de la prime :

- Etre à jour de la cotisation à la fin **avril 2012**.
- Remboursement sur présentation de facture acquittée (l'éleveur qui aura plusieurs animaux à « pucer », ne sera remboursé que dans la limite de **40 €**.
- Sur la facture délivrée soit par un vétérinaire, soit par un agent des Haras, il devra être précisé s'il s'agit d'un **cheval de trait, d'un âne ou d'un mulet**.

3) Concours de modèles et allures :

Pour les concours de modèles et allures, une prime de **30 €** sera attribuée uniquement aux adhérents du Trait Charentais à jour de leur cotisation au **30 avril 2012** pour la présentation de pouliches de

race pure jusqu'à **cinq ans**, les juments suitées de race pure et les mâles de race pure jusqu'à **cinq ans**.

Cette mesure est renouvelée pour un an seulement.

Contactez Christian NAWROCKI pour les aides, tél : 09.80.08.54.01.

Utilisation du travail : chaque adhérent peut utiliser le travail pour le parage ou le ferrage de ses chevaux. Le coût d'utilisation du travail est de 3 €. Pour tous renseignements supplémentaires, s'adresser à André GERBAUD, tél : 05.45.31.00.53.

Vermifuges :

Fourniture de vermifuges toute l'année. Responsable : Catherine Vezzosi, tél : 06.82.02.62.07.

Les adhérents qui paieront leur cotisation après la fin avril 2012, ne pourront bénéficier que de la location du travail et des vermifuges. Les différentes primes leur seront refusées.

Sur chaque manifestation rémunérée, le trésorier retiendra 5% au profit du syndicat.

Manifestations à venir :

Le 4 dimanche Mars 2012 : balade montée et attelée à La Rochefoucauld.

Le dimanche 18 mars 2012 : balade montée et attelée à Salles-de-Villefagnan.

Le samedi 24 mars 2012 : entraînement labour et maniabilité rurale à Villognon. Un repas de midi sera organisé à prix coutant par le Trait Charentais. Si vous souhaitez participer à cette journée, n'oubliez pas de nous prévenir à l'avance pour comptabiliser le nombre de repas en appelant André Gerbaud au 05.45.31.00.53 ou Pierre Ditlecadet au 05.45.65.76.47

Le samedi 14 avril 2012 : Festival limousin à Chabanais.

Le samedi 21 avril 2012 : Festival laitier à Chabanais.

Le jeudi et le dimanche 17 et 20 mai 2012 : foire exposition de Ruffec.

Le dimanche 1er juillet 2012 à Champagne-Mouton : Balade en calèche (3 calèches et présentation de matériels anciens).

Le 7 juillet 2012 : balade en calèche vers de Saint-Claud.

Le dimanche 12 août 2012 : concours de labour du GRAHV à Villefagnan.

Le dimanche 19 aout 2012 : concours départemental et régional de modèle et allure à Orlut.

Le jeudi 23 aout 2012 : Saint-Barthélémy à Confolens (12 animaux prévus et présentation du carrousel).

Questions diverses :

Site internet du Trait-Charentais : Pascal Baudouin que nous connaissons tous pour les coups de pouce qu'il nous apporte par ses articles réguliers sur les journaux et la publicité qu'il nous fait par l'intermédiaire de son espace internet (visitez le canton de Villefagnan, et journal du canton de

Villefagnan), a créé un site internet propre au Trait-Charentais. Voici l'adresse et je vous invite vivement à le visiter et à le faire connaître. <http://traitcharentais.wifeo.com/>

Ce nouvel outil nous permettra de faire connaître plus largement nos activités et aussi de passer des annonces qui seront vues par un plus grand nombre de lecteurs.

Si vous avez des annonces à faire passer (vente de chevaux de trait, matériel à traction animale ou autre, téléphonez à Pierre Ditlecadet au **05.45.65.76.47**.

Rappel des règles de sécurité :

Il est impératif de déplacer les chevaux en bride et non en licol pour mieux les maîtriser surtout en présence de public.

Pour les balades en calèche dans les manifestations, nous rappelons que deux personnes par attelage sont indispensables.

Le haras du bas-Poitou à Taizé-Aizie (16700) propose des étalons pour les saillies de l'année 2012.

- un étalon breton ;
- un étalon poitevin mulassier ;
- des baudets livre B pour la production de mules et des baudets livre A pour les ânesses.

Les échographies, le parage de pieds ainsi que le transport sont assurés à la demande du client. Les juments peuvent être prises en pension le temps des saillies.

Pour tous renseignements sur les tarifs ou autre, s'adresser à :

- Didier Bernard au **06.75.23.59.35**
- Stéphane Bernard au **06.14.02.20.32**

La prochaine réunion du conseil aura lieu le vendredi 23 mars à la salle des fêtes de Villognon à 20h30

N'oubliez pas la journée entraînement labour et maniabilité rurale du 24 mars 2012 à Villognon (voir détail ci-dessus).